

Compte-rendu du premier conseil d'école 2018-2019 du jeudi 8 novembre 2018

Ouverture de séance : 18h30

Secrétaire de séance : M. L'Orphelin Franck, représentant des parents d'élèves

Présents : Les représentants de la mairie : M. Laurence, maire de Saint Georges Montcocq et M. Duchemin, adjoint.

Les représentants des parents d'élèves : M. L'Orphelin Franck, Mme Dennebouy Cécile, M. Guiffard Benoît, Mme Sergent Noémie, Mme Alexandre Nathalie

L'équipe enseignante : Mme Hamelin, directrice, Mme Osmond, Mme Lefevre, Mme Segovia, Mme Jarry et Mme Bequet.

Excusés: Mme Loyer, Inspectrice de l'Education Nationale
M. Talvast, adjoint
Mme Zekri, représentante des parents d'élèves

ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle
2. Les effectifs de l'école
3. Le règlement intérieur
4. La sécurisation des espaces
5. Présentation du projet d'école
6. Les travaux
7. La restauration scolaire
8. Les projets de sorties, spectacles, rencontres sportives
9. Présentation des comptes de la coopérative
10. Informations diverses

1-Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle :

Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves : élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017. Le taux de participation a été de 70 %, en hausse par rapport à 2018, taux de 66 %, c'est un très bon taux de participation. Deux enveloppes ont été remises le lundi 15 octobre 2018 et n'ont pas pu être comptabilisées. Les parents candidats étaient regroupés sur une liste donc 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus. Le procès verbal est affiché sur le panneau d'affichage sous l'abri. Les électeurs ont voté par correspondance.

Les membres du conseil:

Les articles 17-18 et 20 du décret n°90-788 du 6 septembre définissent les modalités du conseil d'école. Ces articles sont disponibles sur le site de l'école dans la rubrique du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ❖ Les représentants de la mairie : Monsieur le Maire : Monsieur Laurence et ses conseillers municipaux M Talvast chargé des actions scolaires et périscolaire et M. Duchemin chargé des travaux dans les bâtiments.
 - ❖ L'équipe enseignante : Madame Hamelin Karine, directrice de l'école et enseignante titulaire de la classe de CM1-CM2, Madame Ségovia Florence enseignante titulaire de la classe de GS-CP, Madame Jarry Céline, enseignante titulaire de la classe de CP-CE1, Madame Lefèvre Marie-Astrid, enseignant titulaire de la classe de CE2-CM1 et Madame Osmond, enseignante titulaire de la classe de TPS-PS-MS, Mme Bequet Elise assurant la décharge de direction de Mme Hamelin le lundi.
 - ❖ Les représentants des parents d'élèves :
- Les titulaires : Madame ZEKRI Meriem, parent d'élève de Reza en GS et Ismaël CM1

Madame SERGENT Noémie , parent d'élève de Nathan en CM1, de Lucas en CE1 et Malo en MS

Monsieur L'ORPHELIN Franck, parent de Tao en CM1 et de Lucie en CP

Madame DENNEBOUY Cécile, parent de Nino en CP

Madame ALEXANDRE Nathalie, parent d'Arthur en CP

Les suppléants : Madame BINIGUER Véronique, parent de Cenzo en CM2

Madame RETOUX Florence, parent d'Elie en CM1

Monsieur GUIFFARD Benoit, parent de Gaïa en CE2

Monsieur LAUNEY Laurent, parent de Angèle en CM1 et de Marin en GS

Monsieur LEGLATIN Stéphane, parent de Malo en CE2

❖ L'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint Lô 3 : Madame Martine Loyer est excusée.

La présidence:

La présidence est assurée par la directrice qui établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte- rendu.

Les réunions :

Le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2019.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu dans le courant des mois de mars et de juin. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les dates des conseils d'école sont déjà fixées : **le jeudi 15 février 2018 et le jeudi 14 juin 2019**

Les missions du conseil d'école :

Sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

- ❖ Vote le règlement intérieur de l'école
- ❖ Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ❖ Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :
 - Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - Les activités périscolaires
 - La restauration et l'hygiène scolaire
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- ❖ Adopte le projet d'école
- ❖ Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- ❖ Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école
- ❖ Reçoit une information sur :
 - Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
 - L'organisation des aides spécialisées

Les comptes rendus :

Un compte rendu sera distribué à chaque membre du conseil et un exemplaire envoyé à l'IEN. Il ne sera pas distribué aux familles mais il sera affiché au panneau et mis sur le site de l'école dès que possible.

2-Les effectifs de l'école

A la rentrée de la Toussaint: 132 élèves sont inscrits, les effectifs sont en hausse. Des inscriptions imprévues ont eu lieu fin juin.

La répartition en 5 classes :

TPS-PS-MS – Mme Osmond : 31 élèves dont 2TPS, 16 PS et 13 MS

GS-CP – Mme Segovia : 23 élèves dont 15 GS et 8 CP.

CP-CE1 – Mme Jarry: 24 élèves dont 17 CE1 et 7 CP

CE2- CM1 - Mme Lefevre : 27 élèves dont 15 CE2 et 12 CM1

CM1-CM2 – Mme Hamelin : 27 élèves dont 10 CM1 et 17 CM2.

Pour la rentrée 2018, la prévision d'effectif transmise au service de L'inspection académique est de 12 PS.

3 -Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, diffusé en mars 2016 et tient compte de la spécificité de l'école.

Des points particuliers :

Dialogue avec les familles : Une réunion d'information générale le jeudi 13 septembre 2018 et une réunion de rentrée par classe dans la semaine du 17 au 25 septembre ont déjà étaient organisées à destination des familles pour expliquer le fonctionnement de l'école et des classes. Des réunions individuelles soit à la demande de l'enseignant ou des familles et des réunions avec la directrice peuvent aussi s'organiser dans le courant de l'année scolaire.

Communication du livret scolaire (Livréval) du CP au CM2. Il est consultable sur le site de l'école. Les familles ont reçu ou vont recevoir un code pour y accéder. Le livréval est diffusé à des périodes de l'année définies :

en PS-MS : une fois en fin d'année,

de la GS au CM2 : deux fois (janvier et juin). Il est distribué en version papier.

Les médicaments sont interdits à l'école même sur le temps du personnel de la mairie. Les parents doivent éviter de mettre les enfants quand ils sont malades sinon il y a un risque de contagion au niveau de la classe et de l'école. Les enseignantes ou le personnel de la mairie peuvent appeler une famille afin qu'elle récupère un enfant malade ou blessé.

Les dispositions particulières :

Les bijoux et les jouets sont vivement déconseillés, voire interdits.

Les téléphones portables sont interdits dans l'école, ainsi que les objets dangereux et les bonbons. Concernant l'utilisation du téléphone portable, la loi du 5 août 2018 pose le principe de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable par les élèves. Les enseignants sont autorisées à l'utiliser pour des objectifs pédagogiques (prendre des photos, connexion aux comptes twitter et sécuritaires (chaîne téléphonique dans le cadre du PPMS et plan vigipirate)

Les animaux domestiques sont interdits dans l'enceinte de l'école, même tenu en laisse ou dans les bras.

Lors du premier conseil d'école du jeudi 9 novembre 2017, le conseil d'école a voté pour qu'un réflexe citoyen de ne pas fumer au niveau des portails d'entrée soit respecté.

Une signalisation (panneau de sens interdit) demandée lors des conseils d'école de l'année scolaire 2016-2017 indique qu'il est interdit aux usagers sauf services publics d'emprunter la voie menant jusqu'au parking avec son véhicule.

Les annexes du règlement : la charte de la laïcité, les règlements de classe élaborés par les élèves, la charte internet et la charte twitter pour les CM.

Vote à l'unanimité.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de l'école et est distribué aux nouvelles familles.

4 -La sécurisation des espaces

Un Plan de Mise en sûreté est opérationnel depuis quelques années. Chaque année, au mois de novembre un exercice est effectué avec les enfants. Lors de cet exercice, seuls les élèves du CP au CM2 sont informés de la nature du risque. La

situation évoquée est fréquemment celle d'un accident au carrefour et que les pompiers nous demandent de rester enfermé le temps qu'ils évacuent un camion transportant des matières dangereuses. C'est un plan qui va décrire étape par étape toutes les missions du personnel enseignant, le matériel à avoir, le lieu de mise en sécurité des élèves et du personnel communal (ATSEM).

Un exercice aura lieu la semaine du 26 novembre 2017 pour valider le plan et poursuivre la prévention auprès des enfants. Les parents seront informés uniquement le soir, après le déroulement de l'exercice.

Le plan vigipirate est toujours en vigueur. Depuis la rentrée 2016, les portails et portes sont fermés sur le temps scolaire. des visiophones ont été installés auprès du portail de l'école élémentaire et de la porte d'entrée de l'école maternelle. Les récepteurs sont au niveau de l'entrée de la classe de Mme Hamelin et dans la classe de Mme Osmond.

Un exercice « se cacher » va être réalisé. L'objectif est de faire identifier aux enfants la sonnerie du système, de comprendre qu'il faut se confiner et de faire le silence absolu. Du côté des maîtresses, elles doivent éteindre les lumières et s'enfermer à clé et communiquer par le biais des téléphones portables.

Les aménagements à prévoir : des films miroirs sur certaines fenêtres sont en réflexion. Le problème est posé que lorsque la lumière est allumée dans la classe, on nous voit.

Les enseignantes sont vigilantes à ce que les exercices organisés dans le cadre du plan vigipirate ne soient pas anxiogènes.

5 -présentation du projet d'école :

Les trois priorités départementales :

- le parcours de l'élève
- les pratiques pédagogiques et éducatives
- l'ouverture de l'école à ses partenaires

Priorité 1 – le parcours de l'élève :

Les outils suivent les élèves du CP au CM2 en français et en mathématiques. Des réunions de cycle s'organisent pour transmettre ces outils.

Les enseignantes organisent des réunions de suivi individuel des élèves deux fois par période : 21 élèves bénéficient d'un suivi personnalisé de leur scolarité par l'équipe enseignante.

Priorité 2 – Les pratiques pédagogiques et éducatives : poursuivre l'école numérique

L'intégration des outils numériques est à poursuivre et à renforcer.

L'objectif est de doter d'un VPI toutes les classes (un par an) : actuellement 4 VPI sont installés dans les classes de GS-CP, CP-CE1 , CE2-CM1 et CM1-CM2, et il reste donc 1 classe à équiper.

Priorité 3 – L'ouverture de l'école à ses partenaires : bilan

Des temps de travail entre les partenaires assurent la communication et le travail en commun mis en place.

Un temps de liaison est effectif entre le personnel enseignant et le personnel de garderie pour communiquer.

6 -Les travaux :

Rafraîchissement de la classe de CE2-CM1: peinture

Le câblage des classes de maternelles

L'installation d'un vidéo projecteur dans la classe de GS-CP

Le changement du chauffe-eau

Le projet de la construction d'un dortoir : cahier des charges est en cours pour une livraison pour la rentrée 2019 avec sanitaire , bureau et douche pour un coût total de 100 000 €.

Les parents rappellent l'importance de consulter les utilisateurs de ces futurs bâtiments (ATSEM, enseignants et personnels de mairie...).

7. La restauration scolaire:

Des réunions régulières s'organisent pour faire le point sur le fonctionnement de la cantine entre les élus et les

représentants de parents d'élèves. M Le Maire a présenté une charte aux élèves. Les élèves du CE1 au CM2 ont signé le document qui est affiché dans la cantine.

Une troisième personne a été embauché depuis avril 2018 pour surveiller les enfants, en plus du personnel de service.

Les menus sont aussi vus dans le cadre des réunions : privilégier le bio et le local.

Pour le pain, il est désormais fourni par la boulangerie de St Georges Montcoq.

Une rencontre entre la société API et la mairie s'est déroulée pour présenter la société qui est ouverte à privilégier les produits du circuit courts et contractualiser avec des producteurs locaux. Une seconde réunion doit avoir lieu avec des représentants de parents.

La livraison en barquettes plastiques a été abandonnée pour être remplacée par une livraison dans des plats en inox. La mairie doit étudier la possibilité de compléter l'équipement de la cantine (chauffe-soupe)

Ces réunions sont positives et permettent de faciliter la parole.

7-les projets de sorties :

Les sorties culturelles :

- concert des Wackids, le mardi 8 novembre 2018 à la salle le Normandy: classe CM1-CM2
- Spectacle de la compagnie OOO, tout un manège, le jeudi 8 novembre 2018, au musée des beaux arts : classe TPS-MS-GS
- Spectacle la rue sans tambour, le mardi 4 décembre 2018, classes CE2- CM1 et CM1- CM2
- Spectacle beurre de pinottes, le vendredi 3 mai 2019, classes de GS-CP et CP-CE1

Les sorties pédagogiques :

- Ateliers d'initiation à la programmation, CANOPE 50, le mardi 9 octobre 2018, classe de CE2-CM1
- Ateliers d'initiation à la programmation, CANOPE 50, le vendredi 13 octobre 2018, classe de CM1-CM2
- Animation CIEC autour du marais , classe de CP-CE1 avec une subvention de 1 216€ par le conseil départemental.
- Séjour avec nuitées char à voile du mercredi 19 au vendredi 21 juin 2019 dans le centre PEP à St Germain sur Ay pour les classes de CE2-CM1 et CM2

Les rencontres sportives et sécurité piéton:

- rencontre course longue : classes de CE2-CM1 et CM1-CM2
- rencontre sécurité piéton : classes de CE2-CM1 et CM1-CM2

Les manifestations :

- La chorale de Noël, le vendredi 21 décembre 2018, à 18h30, à la salle polyvalente
- Le spectacle de fin d'année, le vendredi 28 juin 2019, à 18h30

10 – Présentation des comptes de la coopérative

La situation du compte au 31 octobre 2018 est au 4 332,41 €.

L'équipe enseignante remercie pour les subventions accordées par l'APE, les mairies de Rampan et Le Mesnil Rouxelin en septembre 2018 et de Saint Georges versée en avril 2018.

11 Informations diverses :

une visite médicale PS-MS par la PMI .

Le photographe : le mardi 13 novembre

Les représentants des parents d'élèves posent la question de savoir si la garderie pour un enfant inscrit à l'aide aux devoirs et remiant à 17h15 peut être gratuite si il attend son frère ou sa sœur terminant à 17h30. M Laurence n'a pas eu le temps de voir si cela était réalisable avec le personnel de la garderie.

Mme Hamelin remercie les membres du conseil d'école.

La séance est cloturée à 20h30.

La directrice

Mme Hamelin Karine

Le secrétaire,

représentant des parents d'élèves

M. L'Orphelin Franck